

Le site de gestion de la plateforme d'admission Parcoursup est ouvert **depuis le 13 novembre 2023**, à l'adresse <https://gestion.parcoursup.fr>. L'accès à votre site Archive 2023 est possible à présent depuis le site de gestion en cliquant sur le bouton "Archives", situé en haut à droite de la barre principale de menus.

La participation à la procédure Parcoursup engage les établissements au respect des principes communs et des règles de conduite partagées destinés à garantir la qualité et l'efficacité de la procédure. Ces règles sont consignées dans la **Charte de la procédure Parcoursup**. Cette Charte ainsi que le **calendrier technique** rappelant les échéances importantes, sont sur le site de gestion, rubrique « **Informations – Documents de référence** ».

Sécurisation de l'accès au compte Parcoursup

Pour la session 2024, un processus de sécurisation d'accès à la plateforme est mis en œuvre pour l'ensemble des utilisateurs avec pour principe **de ne plus partager les comptes** :

- **Un nouveau mot de passe**
- **Une adresse mail nominative** et non institutionnelle
 - ⚠ Attention : il ne pourra plus y avoir d'adresse mail partagée entre plusieurs comptes au sein d'un même établissement.
- **Numéro de téléphone portable** à renseigner pour l'administrateur du site de gestion
- **Une double authentification par TOTP, mail ou sms** lors de la 1^{ère} connexion et en cas de changement d'adresse IP pour tous les utilisateurs.

Vous trouverez en pièce jointe la **FAQ – Sécurisation de l'accès à Parcoursup**.

Paramétrage de l'établissement et de l'offre de formation

Des sessions d'information en visio-conférence organisées par l'équipe nationale Parcoursup « Ouverture de la procédure 2024 – Les premiers jalons et principales évolutions »



Comme pour les sessions précédentes, pour accompagner les établissements, les équipes de Parcoursup mettent en place des ressources documentaires (guides, pas-à-pas divers, notes de cadrage) mais également des sessions de formation et d'échanges en visio à destination de **tous les responsables de formation entre le 20 et 24 novembre 2023**.

Chaque responsable de formation peut se connecter après inscription sur le créneau qui lui convient dans la liste ci-dessous.

Ces séances seront enregistrées pour ensuite proposer un montage support vidéo accessible facilement.

- Lundi 20 novembre de 10h à 14h
- Mardi 21 novembre de 14h30 à 16h30
- Vendredi 24 novembre de 12h à 14h - Séance réservée aux IFSI et formations paramédicales
- Mercredi 22 novembre de 9h30 à 11h30
- Jeudi 23 novembre de 14h à 16h

3 séances dédiées aux formations par apprentissage auront lieu du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023.

Vous retrouverez dans la rubrique « Informations – Fil Info » les liens permettant de vous inscrire aux sessions. L'inscription préalable via le lien Framiform est obligatoire.

Deux webinaires de Région Académique « temps d'échange Parcoursup » les 28 et 30 novembre 2023 organisés par la DRAIO.

Inscription via ce [formulaire](#)

Documents ressources pour le paramétrage

Les différents documents « Pas-à-Pas » ainsi que les notes de cadrage sont mis en ligne sur les sites de gestion dans la rubrique « **Informations - Documentation – Paramétrage des formations** ». Nous vous invitons à prendre connaissance de ces différents supports d'accompagnement.

Paramétrage établissement

Le paramétrage de l'établissement est une étape préalable à celle du paramétrage de l'offre de formation.

Il est nécessaire de compléter des informations concernant votre établissement (éventuelles composantes, coordonnées et géolocalisation des sites de formation, dates de Journées Portes ouvertes (JPO) et informations sur l'accessibilité de l'établissement pour les personnes en situation de handicap, ...). Ces informations seront visibles sur la fiche formation via le moteur de recherche Parcoursup.

Les coordonnées du chef d'établissement ne seront pas visibles sur le site Parcoursup par les candidats mais il est important de tenir à jour cette partie « Information du chef d'établissement » puisque celui-ci sera le signataire des notifications de refus adressées aux candidats et du rapport public en fin de procédure. Cela permettra également à la DRAIO de vous contacter directement en cas de besoin.

L'attribution des comptes utilisateurs par l'administrateur permet de déléguer une partie des opérations de suivi et de gestion à certains membres de votre équipe, comme par exemple intervenir sur le paramétrage d'une ou plusieurs formations, l'accès aux candidatures, aux classements.



Quand un compte utilisateur a été créé par l'administrateur, c'est à l'utilisateur lui-même de veiller à la mise à jour de ses coordonnées dans la rubrique « Informations personnelles » de son compte Parcoursup. Pensez à supprimer les comptes utilisateurs qui ne sont plus actifs

Paramétrage de l'offre de formation

Les établissements dispensant une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur (Licences, STS, BUT, CPGE, formations d'ingénieurs, IFSI, EFTS, etc...) veilleront à renseigner les « caractéristiques des formations » qu'ils proposent.



- ✓ Les différents paramétrages se feront **jusqu'au mercredi 13 décembre 2023**
- ✓ La saisie des capacités d'accueil et des frais de scolarité pourront se faire **jusqu'au vendredi 12 janvier 2024, inclus.**

Saisie des Critères généraux d'examen des vœux (CGEV)

Conformément à l'objectif de transparence de la Loi ORE, la saisie des CGEV est déclinée sur la fiche **formation sous forme de grille d'analyse des candidatures**. Cette saisie est particulièrement importante pour aider les candidats à comprendre ce qui sera pris en compte dans l'examen de leurs vœux. Ils doivent être cohérents avec le contenu, les attentes et les exigences de la formation.



La Lettre de motivation remplace le projet de formation motivé. Elle n'est plus obligatoire pour l'ensemble des vœux et sera exigée des candidats uniquement pour les formations qui l'auront expressément demandée lors du paramétrage. Afin de mieux justifier l'emploi de cette lettre de motivation, les formations l'utilisant, préciseront les conditions d'utilisation de celle-ci dans leurs CGEV.

2 Points d'attention pour les CGEV

- **Participation des lycéens aux Cordées de la réussite :** L'article 37 de la loi « LPR » du 24 décembre 2020 permet aux formations de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'examen des candidatures, de tenir compte de la participation des bacheliers aux dispositifs, de type « cordées de la réussite » mis en place pour garantir l'égalité des chances.
- **Epreuves terminales des EDS :** Pour l'examen des candidatures 2024, les données transmises aux formations de l'enseignement supérieur ne comprendront plus les notes des épreuves terminales des EDS (voie générale et technologique). Il est important de veiller à ne pas les mentionner dans les CGEV. ***Une note descriptive des données quantitatives des dossiers des candidats communiquées aux formations sera publiée prochainement sur le site de gestion.***

Formations en apprentissage

Les établissements porteurs de formation par apprentissage peuvent, dès maintenant, mettre à jour leur offre de formation (fermeture, ouverture des sessions, informations de restructuration de CFA...) auprès du CARIF-OREF de la région Hauts-de-France <https://www.intercariforef.org/referencer-son-offre-de-formation>.

Les services académiques pourront ainsi vérifier si les offres de formation répondent aux critères d'éligibilité à la plateforme Parcoursup en consultant les informations affichées dans le [catalogue national des formations en apprentissage](#).

Ces informations permettront de mettre à jour plus rapidement sur Parcoursup. Ces offres de formation devront également être paramétrées pour être visibles aux candidats dès le 20 décembre.

➤ Préparation de la session 2024 : accompagnement des candidats

La Cellule de Région académique pour l'orientation vers l'enseignement supérieur (CRAOES)

Cette cellule composée de Psychologues de l'Éducation nationale spécialisés dans l'enseignement supérieur met à votre disposition des ressources pour vous aider :

- Accueil téléphonique
- Publications thématiques
- Visioconférences à destination des lycéens
- Journées de formation PAF à destination des enseignants.

Retrouvez toutes ces ressources sur [la page CRAOES](#).

Coordonnées

craoes@region-academique-hauts-de-france.fr

Amiens : 03.22.82.37.54 - Lille : 03.20.15.61.80